



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 18 décembre 2023 DELIBERATION

Rapporteure : Marie-Lyse BISTUÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 29

Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,

Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,

M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

9 - CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉTUDE D'UN MODELE DE GOUVERNANCE PARTAGÉE DE « LA FRICHE »

Le premier semestre de l'année 2022 a été consacré à l'écriture du projet de « la Friche » à partir d'une démarche de concertation citoyenne visant à co-construire les contenus du bâtiment.

La Commune a été assistée pour la facilitation de la démarche par le cabinet RESHURA et pour l'écriture de la programmation par la SPL des Pyrénées-Atlantiques.

Au-delà de leur expression sur les contenus du lieu, les participant.e.s à la concertation ont émis le souhait d'ouvrir une discussion sur le sujet de la gouvernance de la future structure.

Cette discussion organisée sous la forme d'un atelier a mis en avant que le modèle de gestion devait être capable de donner à chacun.e la place qu'il souhaitait dans la vie et l'animation de « la Friche », condition essentielle à une participation active, et qu'il puisse également donner la possibilité aux acteurs économiques et partenaires institutionnels d'être représentés et de coopérer autour d'un intérêt collectif.

Par la suite, lors de la réunion citoyenne du 21 septembre 2022, le sujet de la gouvernance a de nouveau été abordé dans les conclusions de la concertation traduites dans le programme

rédigé par la SPL, et par l'expression politique d'un choix de Friche » à une gouvernance partagée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID: 064-216404228-20231218-DEL_23_12_18_09-DE

A l'issue de cette réunion, une note d'intention citoyenne fut produite et traduisait le souhait des participant.e.s de réaliser un travail de réflexion avec les futurs occupants et usagers sur les points suivants :

- Choix de l'outil juridique le plus pertinent pour porter la gestion, avec la suggestion d'un format coopératif,
- Modalités de prise de décisions,
- Impartialité des membres de la gouvernance,
- Établissement des rapports entre les professionnels embauchés pour gérer la friche, les occupants permanents et les bénévoles.

Cette note fut intégrée à la consultation pour la sélection des architectes.

Suite à cette sélection, une nouvelle réunion citoyenne fut organisée le 18 février 2023 pour présenter l'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée ainsi que le calendrier de travail, organisé en deux temps, le premier, celui du projet architectural, et le second, celui de la gouvernance partagée.

La gouvernance partagée est un mode d'organisation innovant, basé sur les principes de l'intelligence collective. C'est penser, construire et organiser le « faire ensemble ». C'est aussi imaginer le projet comme un grand jeu collectif coopératif pour lequel il faut instaurer des règles organisationnelles et relationnelles, l'objectif étant d'arriver, collectivement, à l'élaboration de processus opérationnels.

L'un des enjeux du travail à venir relatif à la gouvernance partagée est de réunir des acteurs diversifiés autour de l'intérêt collectif de la gestion du lieu et d'intégrer toutes les parties prenantes du projet :

- Les producteurs de services et de biens à l'intérieur de « la Friche » : les occupants permanents, les salariés, les bénévoles,
- Les utilisateurs des biens et services produits sur « la Friche » : les citoyens, les associations, les acteurs économiques etc.
- Les personnes physiques ou morales de droit privé ou public, contribuant à l'activité de « la Friche » : les partenaires financiers, de la programmation, etc.

Il est donc proposé à votre assemblée de créer une commission consultative dont le rôle sera de travailler sur la proposition d'une gouvernance partagée pour « la Friche ». La commission sera chargée de remettre à l'été 2024 une étude sur un modèle de gouvernance partagée en définissant spécifiquement les trois points suivants :

- Le Quoi ?: Qu'est-ce qui est à décider d'un point de vue stratégique, financier, opérationnel ?
- Le Qui ? : Qui décide de quoi ?
- Le Comment ? : Quels processus de décision, quels moyens ?, et quels organes de gouvernance ?

Pour cela, la composition de la commission consultative doit être révélatrice de l'ensemble des parties prenantes du projet (occupants permanents du lieu, citoyens - utilisateurs, élu.e.s et technicien.ne.s).

La commission pourrait s'organiser autour de 4 collèges et être composée comme suit :

- Les occupant.e.s permanents de la Friche 4 places :
 - o Radio Oloron,
 - o Piapiama (kiosque de restauration),
 - o Broussaille café (kiosque de restauration),
 - Agence « Que de la Bouche » (dans l'attente de la sélection du restaurateur).

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID: 064-216404228-20231218-DEL_23_12_18_09-DE

Les citoyens / utilisateurs de la Friche - 4 places :

- o 4 citoyens ayant une connaissance ou une expérience en termes de gouvernance partagée de lieu ou d'organisation permettant d'éclairer et de nourrir l'étude, recrutés à l'issue d'un appel à candidatures, qui fera l'objet d'une publicité sur la presse, sur le site internet de la Commune et sur l'ensemble de ses réseaux sociaux.
- Les élu.e.s du territoire 4 places :
 - o Marie-Lyse Bistué,
 - o Brigitte Rossi,
 - o Sabine Salle.
 - Céline Bodet.
- Les technicien.ne.s du territoire 4 places :
 - o Laurent Paris, DGS de la Ville d'Oloron Ste-Marie,
 - o Natacha Crampé, Cheffe du projet « La Friche »,
 - o 1 technicien.ne Mairie (à définir),
 - o 1 technicien.ne CCHB (à définir).

Il est proposé que cette commission d'étude travaille durant 4 sessions programmées les 8 février, 5 mars, 2 avril et 6 mai 2024 de 16h à 19h30.

La synthèse de son travail sera présentée pour avis en juin 2024 lors d'une réunion citoyenne avant d'être soumise pour validation au vote du Conseil municipal en juillet 2024. Ce vote permettra d'entériner le format juridique et la trame de la future gouvernance et ainsi en lancer la mise en œuvre.

Le cabinet RESHURA, spécialisé dans le conseil et l'accompagnement du « travailler et vivre ensemble autrement » a été missionné depuis mai 2023 pour accompagner la Commune sur la définition de la gouvernance partagée de « la Friche » et sera donc chargé de faciliter les réunions de la commission.

Monsieur Iñaki ECHANIZ sort et ne prend pas part au vote.

Vu cet exposé,

Vu l'article 8 du règlement Intérieur du Conseil municipal,

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, par 31 voix pour 1 abstention (M. André LABARTHE),

- APPROUVE le présent rapport,
- **APPROUVE** la création d'une commission consultative d'étude de la gouvernance partagée de « la Friche » sur le modèle proposé, conformément aux règles édictées par l'article 8 du règlement intérieur du Conseil municipal,
- **DESIGNE** les membres de la commission tel que proposé dans la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel à candidatures en vue de recruter les 4 citoyens appelés à siéger au sein de la commission d'étude, qui précisera les modalités de la candidature ainsi que le calendrier,
- DIT que le recrutement des 4 citoyens sera effectué par les membres de la commission démocratie participative assistée des technicien.ne.s en charge du projet, sur la base des critères suivants :

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID: 064-216404228-20231218-DEL_23_12_18_09-DE

- Connaissance du territoire,
- o Expérience et mémoire de la concertation citoyenne engagée sur le projet,
- o Croire au projet de « la Friche » et en défendre les valeurs,
- o Engagement à s'impliquer tout au long de la démarche,
- o Apprécier de travailler en intelligence collective,
- o Expérience en gouvernance partagée :
 - Avoir une expérience en animation de projet / d'équipe / de lieu,
 - Avoir une expérience dans le pilotage / l'animation d'un projet d'intérêt collectif,
 - Connaître les outils juridiques pouvant transcrire un modèle de gouvernance partagée,
 - Avoir une expérience en Economie Sociale et Solidaire.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2023. Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE LOJULOUS

Bernard UTHURRY

Le Maire,